

SOMMAIRE

1.	OBJECTIF	3
2.	CONDITIONS REQUISES	3
3.	FONCTIONNEMENT	3
4.	PERSONNALISER SON DOSSIER	4
	4.1 Paramétrage général	4 4 5
5.	SAISIR UN CONTRAT	7
	5.1 Quand saisir un contrat ?	<i>7</i>
6.	CONSULTER LES CONTRATS	13
	6.1 Les filtres et le paramétrage des colonnes L'onglet Synthèse L'onglet Liste des contrats L'onglet Opérations de clôture	14 16
7.	SUPPRIMER UN CONTRAT	17
	7.1 Suppression d'un contrat depuis le module7.2 Suppression d'un contrat ayant subi une clôture	
8.	TRANSFERT DES ECRITURES	18
	8.1 Transfert des écritures de loyer8.2 Transfert des écritures de clôture	
9.	IMPRESSIONS	20
	9.1 Contrôle des écarts contrats9.2 Editions des contrats	
10). VISA GENERAL DU MODULE	21
11	L. QUESTIONS / REPONSES	22
	11.1Comment saisir une immobilisation acquise suite à la levée d'option d'un crédit-bail ?	22

1. OBJECTIF

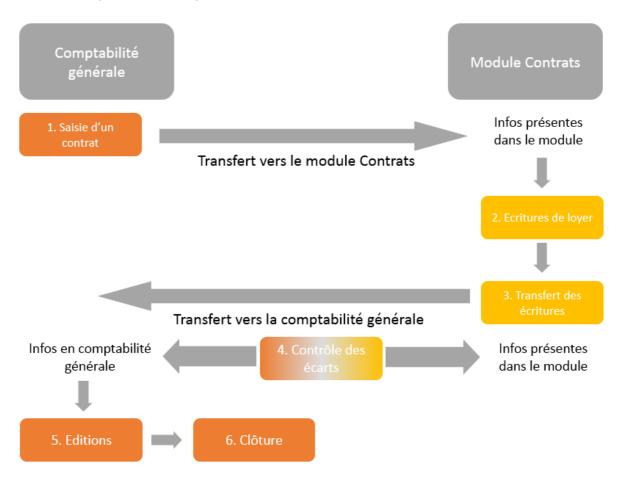
Cette fiche documentaire a pour objectif de vous aider à gérer vos contrats de location et crédits baux dans ISACOMPTA. Le module Contrats permet entre autres de calculer un plan d'amortissement et passer les écritures de loyers en automatique.

2. CONDITIONS REQUISES

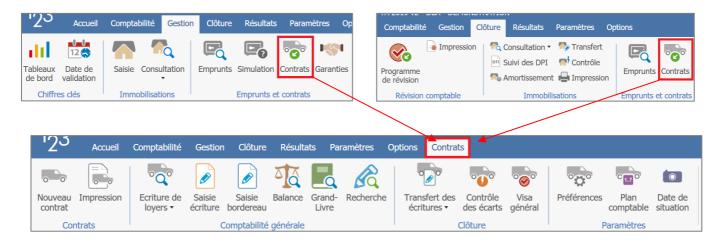
- ✓ Avoir une licence Gestion
- ✓ Disposer des éléments de financement

3. FONCTIONNEMENT

Le crédit-bail est une technique de financement connue aussi sous le nom de leasing. C'est une location, assortie à une option d'achat. Il peut concerner du matériel ou des biens immobiliers.



Le module Contrats est accessible depuis les menus **Gestion** et **Clôture**.



4. PERSONNALISER SON DOSSIER

Les fonctionnalités accessibles dans le ruban contextuel sont définies par les droits paramétrés dans **Administration / Droits**. A activer dans Options / Assistance / Administration.

4.1 Paramétrage général

Vous devez indiquer si le dossier dépend d'un paramétrage général ou agricole. Cela permet de se raccrocher à des problématiques métiers.

Pour ce faire, aller dans Accueil / Fiche entreprise

sur le nœud Comptabilité.

Choisir « Général » ou « Agricole » dans type de dossier.



Ce paramétrage permet de rattacher le dossier étalon au paramétrage standard agricole (dossiers BA) ou général (dossiers BIC, BNC...).

4.2 Préférences Contrats

Les préférences sont accessibles par le menu Préférences du ruban



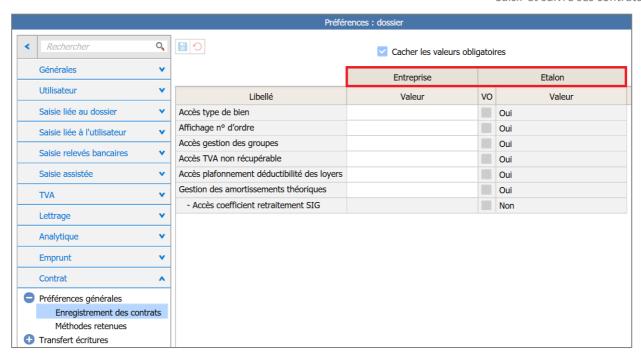
Contrats.

Elles permettent de paramétrer :

- Les préférences générales du module (enregistrement des contrats, méthode de retenue),
- Le transfert des écritures dans la comptabilité (journal, libellé...).

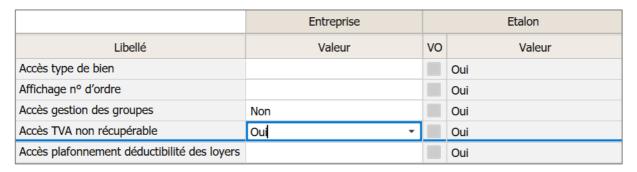
Préférences générales

Les préférences générales permettent de personnaliser l'affichage de certaines options dans le module.



Par défaut, le dossier hérite du paramétrage étalon (colonne étalon). Si la colonne « VO » (valeur obligatoire) est cochée alors le paramétrage sera obligatoire pour l'emprunt et non modifiable au niveau du dossier (colonne Entreprise).

La valeur renseignée dans la colonne « Entreprise » est prioritaire sur la valeur étalon.



Exemple:

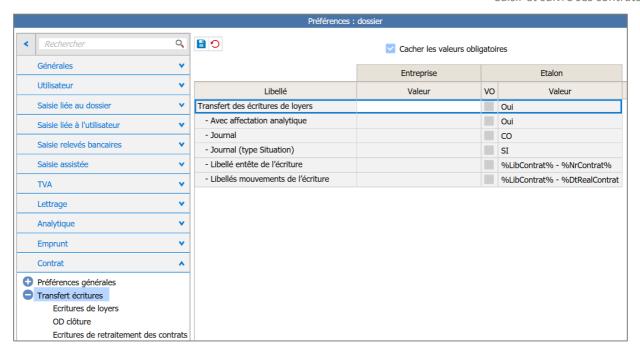
- Le numéro d'ordre sera affiché
- Pas d'accès à la gestion des groupes
- La zone « Accès TVA non récupérable » sera affichée.



Si la colonne « VO » est cochée, l'option est non modifiable.

Transfert des écritures

Le principe de paramétrage est similaire aux préférences générales.



Trois niveaux de paramétrage des journaux et libellés écritures :

- Ecritures de loyers,
- OD clôture,
- Ecritures de retraitement des contrats (non générées par défaut).

4.3 Le plan comptable Contrats

Accessible par le menu **Plan comptable** du ruban paramétrer :



Contrats, il permet

de

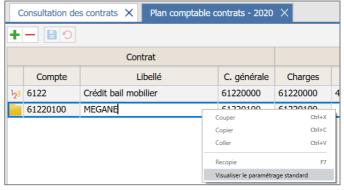
- Les **radicaux de comptes autorisés** pour la saisie des contrats. La saisie des contrats sera possible uniquement sur les radicaux du plan comptable contrats.

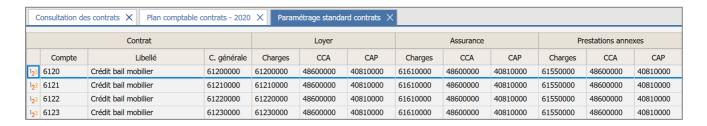


- la **correspondance** compte contrat / compte comptabilité générale,
- les **comptes de loyer / assurances / prestations annexes / autres** pour la génération des écritures de clôture et les contrôles de cohérence,
- les caractéristiques du compte (génération écriture, catégorie...).

Un paramètrage standard est disponible et non modifiable.

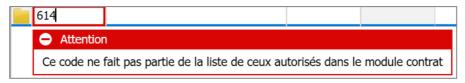
Il est accessible par le clic droit « **Visualiser le paramétrage Standard** » dans le plan comptable.







Les contrats devront obligatoirement être saisis dans un compte de contrats appartenant à un radical existant dans le paramétrage standard. Sinon vous obtiendrez un message d'avertissement.



Le paramétrage dossier est prioritaire sur le paramétrage dossier étalon lui-même prioritaire sur le paramétrage standard.

Si un paramètre n'est pas renseigné pour le compte, le compte hérite du paramétrage étalon, puis standard.

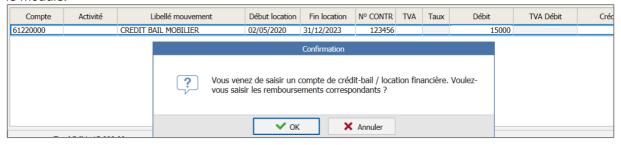
5. SAISIR UN CONTRAT

5.1 Ouand saisir un contrat?

La création d'un contrat peut se faire au moment de la saisie (sur pièce ou bordereau) ou directement dans le module.

Au moment de la saisie

La saisie d'un montant au débit d'un compte de contrat affiche la fenêtre proposant de créer le contrat dans le module.

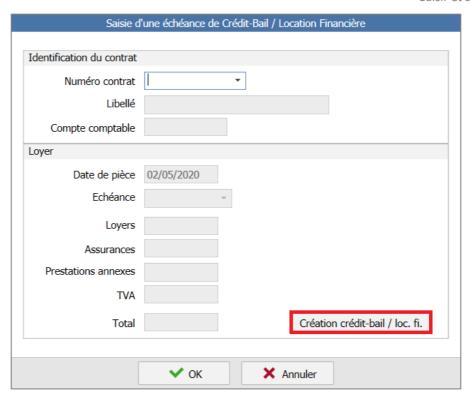


Le choix « OK » ouvre la fenêtre de saisie d'échéance de contrat et location financière.



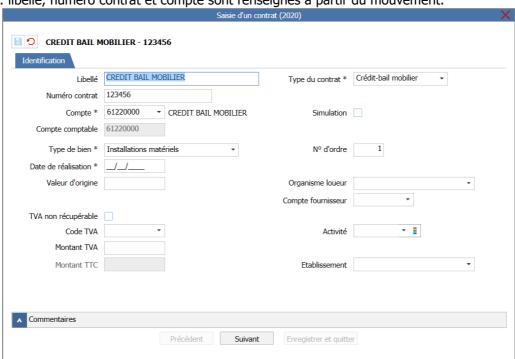
Cet automatisme est vrai uniquement si le lien avec le module est activé dans les **Préférences** générales d'ISACOMPTA, rubrique Saisie liée à l'utilisateur.

Appel saisie / cession rembt contrat en automatique Oui



Cliquer sur le bouton « Création crédit-bail / loc.fi » pour créer le contrat dans le module.

Les zones : libellé, numéro contrat et compte sont renseignés à partir du mouvement.





Le numéro de contrat est le lien entre les mouvements de la comptabilité pour le contrat et le module Contrats.

À partir du module Contrats

La saisie d'un contrat s'effectue par le bouton Nouveau contrat du ruban

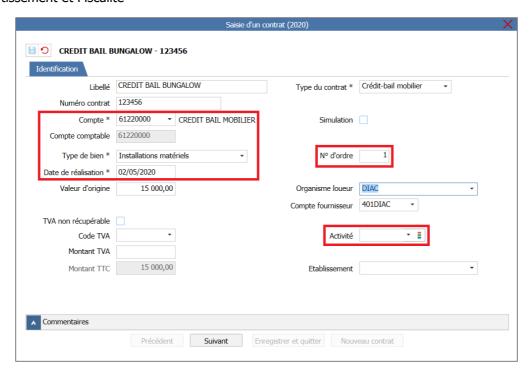


Contrats.

L'assistant de saisie se décompose en 3 onglets :

- Identification

- Financement
- Amortissement et Fiscalité



- 1. Les lignes marquées d'un astérisque sont des données obligatoires par défaut.
- 2. Le numéro d'ordre peut être imposé dans les préférences générales.
- 3. Le champ « Activité » peut être désactivé depuis les préférences générales.

Onglet Identification

- Libellé : Nom du contrat (30 caractères maximum).
- N° contrat : Numéro du contrat.



Le numéro de contrat est le lien entre les mouvements de la comptabilité pour le contrat et le module Contrats. Nous vous conseillons de renseigner les **8 derniers caractères du numéro de contrat** dans cette zone pour une meilleure lisibilité dans la saisie sur pièce ou sur bordereau.

- **Compte** : Numéro de compte du contrat.
- **Compte comptable** : Renseigné automatiquement à partir du paramétrage du plan comptable des contrats.
- **Type du contrat** : Installations matériels / Véhicule / Véhicule particulier / Constructions / Terrains / Autres immobilisations corporelles / Immobilisations incorporelles.
- Tva non récupérable : Option à cocher pour ne pas avoir de tva sur les écritures de loyers.
- Code de TVA : A renseigner pour le passage des écritures de loyers.
- Type du contrat : Par défaut, reprise du type de contrat par défaut du compte.
- N° d'ordre : Valeur facultative qui s'incrémente automatiquement.
- **Organisme loueur** : Sélection de l'organisme de souscription du contrat. Cette liste se complète au fur et à mesure de la saisie des organismes loueurs.
- Activité : Affectation analytique.

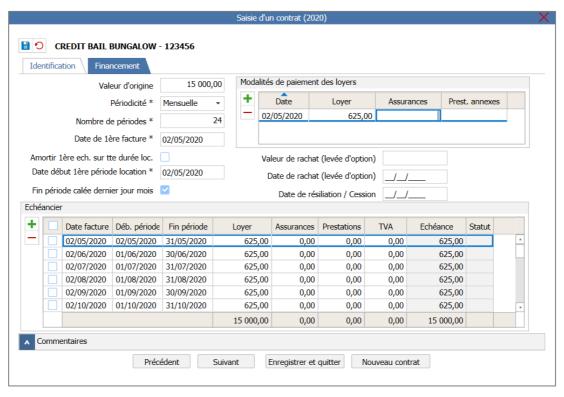
Le bouton **Suivant** permet de passer à la saisie des informations sur le financement du contrat.



Des contrôles sont réalisés au fur et à mesure de la saisie. La zone encadrée en rouge signifie que la donnée n'est pas saisie ou incorrecte et une info bulle indique l'anomalie.



Onglet Financement

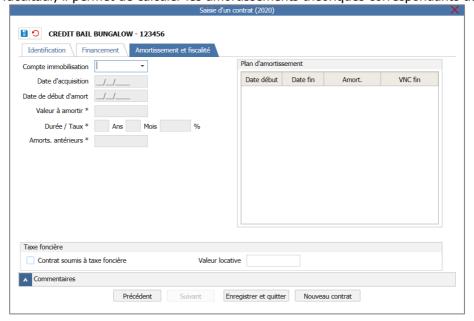


- Valeur d'origine : Valeurs reprises de l'onglet Identification.
- Périodicité : Mensuelle / Trimestrielle / Semestrielle / Annuelle.
- Nombre de périodes : Nombre de loyers.
- Date de 1ère facture : Date du premier paiement du loyer.
- Amortir 1^{ère} échéance sur toute durée location : Permet en cas de sur-loyer de l'amortir sur toute la durée du contrat.
- Date début 1ère période location.
- Modalités de paiement des loyers : La saisie de plusieurs lignes est possible.

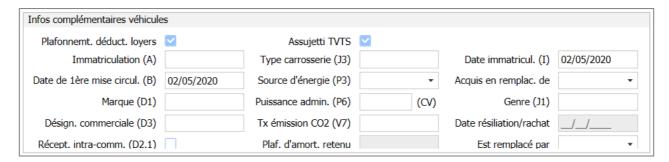
L'échéancier est calculé dès que les éléments obligatoires (marqués d'un astérisque) sont renseignés.

Onglet Amortissement et Fiscalité

Cet onglet est facultatif, il permet de calculer les amortissements théoriques correspondants au contrat.



En cas de contrat concernant des biens de type véhicules particuliers, on affiche les informations complémentaires relatives aux véhicules.



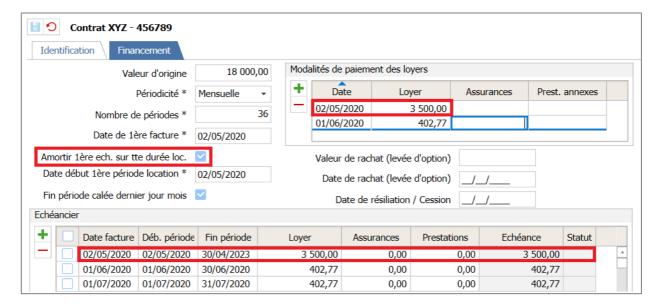
Vous devez remplir les informations pour établir le plan d'amortissement du véhicule.

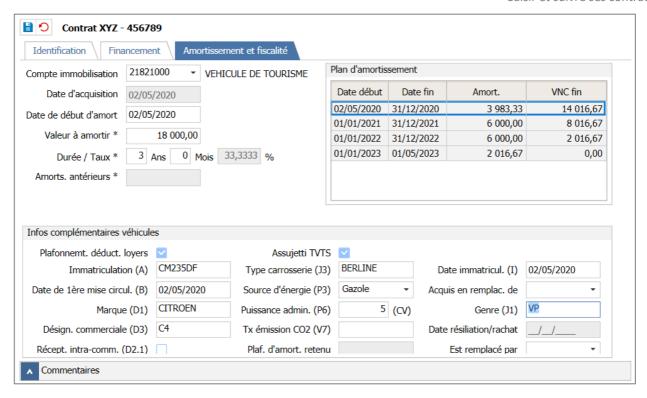
Cas particulier d'un contrat avec surloyer

Contrat de véhicule particulier :

- Valeur d'origine 18 000€,
- Apport de 3 500€ (amortissable sur la durée de location) avec un loyer de 390.95€.

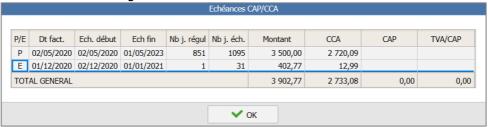
Si l'amortissement de la première échéance du contrat est demandé alors la date « Fin de période » de la première échéance est égale à la date fin du contrat. Cela permettra de calculer les charges constatées d'avance.





Dans l'onglet **Opérations de clôture** du module **Contrats**, il est possible par le clic droit :

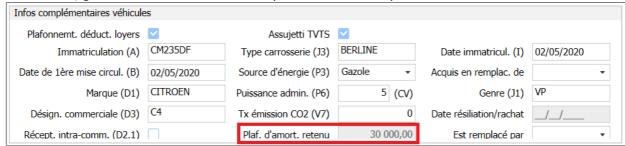
- de modifier les charges début, pour recaler les charges par rapport à la comptabilité en cas de reprise d'un contrat,
- de détailler le calcul des charges :



- **P** : Calcul des CCA/CAP en lien avec l'amortissement de la 1^{ère} échéance.
- **E** : Calcul des CCA/CAP en lien avec l'échéance fin d'exercice du contrat.

Cas où le bien est un véhicule particulier :

Dans ce cas, gestion de la déductibilité des loyers en fonction du plafond fiscal :



Lors du transfert de la liasse, on alimente automatiquement la quote part à réintégrer.

- Edition **CBFIT** « Transfert liasse, annexes » (**Contrats/Impressions**) :

DBA - DEMONSTRATION CONTRATS: TRANSFERT LIASSE, ANNEXES, ÉTATS FINANCIERS Du 01/01/2020 au 31/12/2020 Liasse 2050: Formulaire N° 2058 A - Résultat fiscal I RÉINTÉ GRATIONS Montant Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI Loyers des véhicules de tourisme 116

- Liasse (Résultats/Liasses fiscales) : réintégration fiscale

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	0		116
Loyers des véhicules de tourisme	116	WF	110

6. CONSULTER LES CONTRATS

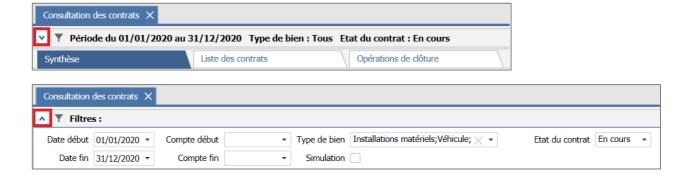
La consultation des contrats est l'écran de travail principal du module des contrats. Toutes les opérations (de la saisie au transfert des écritures, et aux éditions) seront réalisées à partir de cet écran.

3 onglets dans la consultation des contrats :

- Synthèse : Vision de la cohérence entre la comptabilité et le module,
- Liste des contrats : Consultation et mise à jour du module contrat,
- Opérations de clôture : Calcul des régularisations de fin d'exercice (CCA, CAP) et Contrôle de la charge nette.

6.1 Les filtres et le paramétrage des colonnes

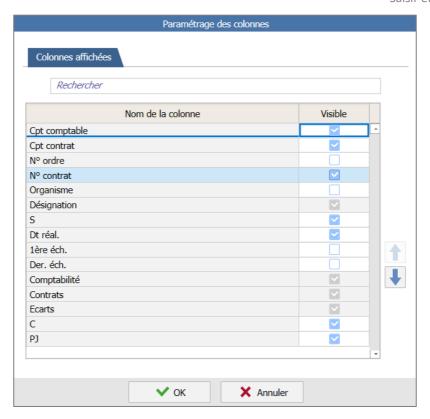
Les filtres peuvent être modifiés en cliquant sur le chevron pour ouvrir le cadre des filtres.



Par défaut :

- la période correspond à l'exercice par défaut (Ruban **Accueil** menu **Entreprise/Exercices**),
- tous les comptes sont sélectionnés,
- tous les contrats sont sélectionnés,
- les contrats de simulation ne sont pas pris en compte.

Présent dans chaque onglet, le bouton permet d'ouvrir l'écran de paramétrage des colonnes (ordre et visibilité).



Les colonnes peuvent être déplacées / masquées afin de se créer son environnement de consultation.

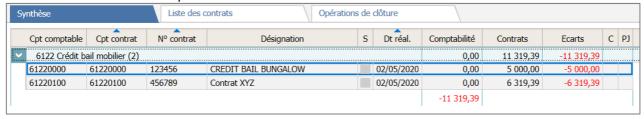
L'onglet Synthèse

Cet onglet permet d'effectuer un contrôle des montants entre la Comptabilité et le module des Contrats, de vérifier si les loyers ont bien été comptabilisés, et si les contrats sont bien saisis dans le module.

Au lancement de la consultation dans l'onglet synthèse, un regroupement par radical est effectué.



Un clic sur le chevron permet d'afficher les contrats rattachés au radical. Les contrats sont affichés par date de réalisation croissante.



Le numéro du contrat va avoir une incidence sur la consultation. Il devient un outil qui va permettre de contrôler la saisie. Ce principe se retrouve sur tous les onglets de la consultation.

Afin de garantir la cohérence des contrôles, les mouvements comptables avec un numéro composé uniquement de 0 (ces numéros proviennent dans la majorité des cas des relevés bancaires) sont considérés comme des mouvements sans numéro lors des contrôles comptabilité / module.

Le numéro de contrat n'est pas nécessaire si présence d'un seul contrat par compte.

Si un numéro de contrat est saisi pour le contrat mais que ce numéro n'est pas repris dans l'écriture il n'y aura pas d'écart.

Donc si plusieurs contrats sont saisis dans un même numéro de compte (exemple : 2 bungalows dans 6122000), alors le numéro de contrat doit être saisi.

Cas 1 : Un contrat par compte et saisie du numéro d'ordre

Compte comptable	N° du contrat	Comptabilité	Contrats	Ecart
61220000	123456	15 000 €	15 000 €	0€

Un seul contrat est présent dans le compte 6122000000.

La saisie du numéro du contrat permet le rapprochement entre la comptabilité et les contrats mais n'est pas obligatoire au vu de l'utilisation d'un compte par contrat.

Cas 2 : Un contrat par compte et pas de saisie du numéro d'ordre

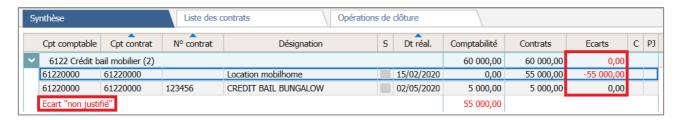
Compte comptable	N° du contrat	Comptabilité	Contrats	Ecart
61220000		15 000 €	15 000 €	0€

Ce cas est similaire au cas 1.

Si les contrats sont saisis dans des comptes de contrats différents, le numéro du contrat n'est pas obligatoire. Le contrôle des écarts peut être réalisé.

Cas 3 : Plusieurs contrats pour un même compte

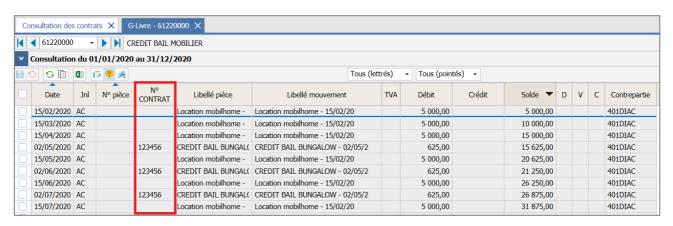
Un écart est constaté si plusieurs contrats sont saisis par compte sans utilisation du numéro. Cependant, il n'y a pas d'écart au niveau du radical car les calculs sont indépendants. L'écart est présent uniquement sur les lignes de détail.



<u>Explication de l'alimentation de la colonne Comptabilité</u>: Pour chaque ligne de détail pour un contrat, ISACOMPTA regarde le numero de ce contrat et recherche ce même numéro dans l'écriture saisie (zone numéro). Si celui-ci n'est pas présent ou différent, le montant de l'écriture n'est pas pris en compte dans la partie comptabilité du contrat mais est repris en ligne « Ecart non justifié ».

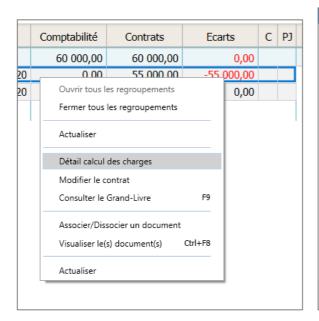
Si les écritures de loyers sont passées à l'aide du module, ce numéro est indiqué automatiquement.

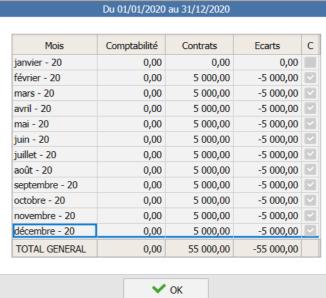
<u>Deux solutions sont possibles</u> : Compléter le mouvement en comptabilité avec le numéro du contrat OU laisser en l'état vu que l'écart sur le radical est à 0.



Ici on voit bien que les lignes sans numéro correspondent à celles du crédit bail mobilhome, contrat qui présente l'écart dans le module.

En cas d'écart non justifié, il est possible d'afficher le détail des charges par le clic droit pour vérifier si tous les loyers ont bien été saisis.





Un double clic dans la colonne comptabilité ouvre le grand livre du compte contrat. Un double clic dans les autres colonnes ouvre le contrat en modification.

L'onglet Liste des contrats

Cet onglet permet de visualiser tous les contrats du dossier (en fonction des filtres) pour consultation et modification.



Un double clic sur la ligne ouvre la fiche du contrat sélectionné en mode modification.

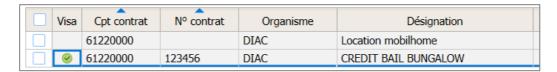
Dans le tableau, il est possible de :

- trier toutes les colonnes dans l'ordre croissant ou décroissant,
- de déplacer ou masquer les colonnes afin de se créer son environnement de consultation,
- sélectionner plusieurs contrats (case à cocher de la première colonne) pour avoir des totalisations partielles pour les contrats sélectionnés.

En modification de contrat : toutes les zones **ne provoquant pas un recalcul de l'échéancier** peuvent **être modifiées directement dans la liste** (sans rentrer dans chaque contrat) en utilisant le menu contextuel (clic droit) Modifier libellé, numéro.... (les données modifiables passent sur fond blanc).

Viser / Déviser un contrat

La pose du visa permet d'interdire toute modification sur le contrat pour les données liées à l'exercice (loyers de l'exercice par exemple). Le contrat est vérifié, validé.



L'onglet Opérations de clôture

Cet onglet permet de calculer les régularisations de fin d'exercice (Charges constatées d'avance, Charges à payer) et contrôler la charge nette.



- Colonnes CCA Début et CAP Début : Correspond aux charges constatées d'avance et charges à payer de l'exercice N-1. Correction possible par le clic droit «Modifier Charge début». La correction sera utile lors de la première utilisation du module dans le dossier pour la reprise d'historique.
- Colonne **Ch période** : Correspond aux montants réellement payés. Alimentation depuis la comptabilité (exclusion des journaux d'extournes et d'A-Nouveaux).
- Colonnes **CCA** et **CAP** : Charges constatées d'avance et Charges à payer calculées en fin d'exercice.
- Colonne **Ch Nette** : Charges période + Charges reportées + CCA + CAP Charges début.
- Colonne **Ch compta** : Correspond aux montants issus des comptes de la comptabilité (nécessite de renseigner le N° du contrat dans la comptabilité).
- Colonne **Ecarts** : Affichage des écarts entre charges nettes du module contrat et charges en comptabilité.

7. SUPPRIMER UN CONTRAT

7.1 Suppression d'un contrat depuis le module

La suppression d'un contrat est possible uniquement pour :

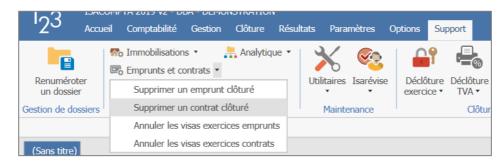
- les contrats de simulation,
- les contrats saisis / importés au cours de l'exercice et non visés.

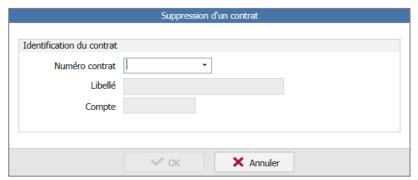


Si le bouton est grisé, c'est que le contrat a été saisi sur un exercice précédent ou qu'il est visé. La suppression via le module est impossible afin de garantir la cohérence des données du module.

7.2 Suppression d'un contrat ayant subi une clôture

La suppression doit être lancée dans **Support / Contrat / Suppression d'un contrat clôturé**. A activer dans Options / Assistance / Support.



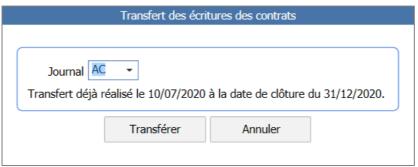


8. TRANSFERT DES ECRITURES

8.1 Transfert des écritures de loyer

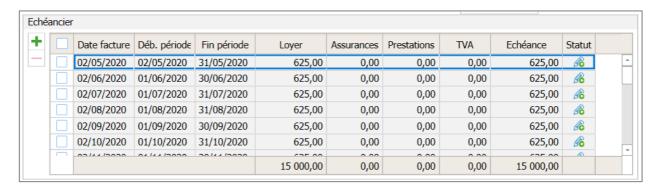
Le transfert des écritures de loyer permet de passer toutes les écritures de loyers de l'exercice en comptabilité en une seule fois. Pour cela aller dans **Ecritures de loyers** du ruban **Contrats.**





Le journal dans lequel sont transférées les écritures de loyer doit être de type « Achat ». Seuls les journaux répondants à ce critère seront disponibles dans la fenêtre de transfert.

Une fois les écritures passées par le module, l'échéancier du contrat est mis à jour. Dans l'onglet **Financement**, sur les différentes échéances de la période concernée par le passage des écritures, le statut est passé en comptabilisé (symbole du crayon).



L'onglet **Synthèse** quant à lui se met à jour et les écarts se résorbent.

Extourne.



Les écritures passées en comptabilité sont modifiables et le lettrage de ces écritures est possible.

Un nouveau transfert remplace les écritures déjà générées.

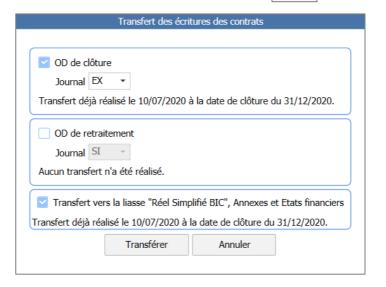
Vous pouvez annuler les écritures de loyer afin de supprimer les écritures passées dans la comptabilité lors du dernier transfert (pour l'ensemble des contrats). L'échéance n'est plus marquée comme comptabilisée.



8.2 Transfert des écritures de clôture

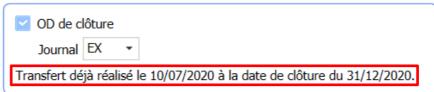
Le transfert des écritures de clôture permet de comptabiliser les OD de clôture et de transférer les données vers la liasse fiscale.

L'OD de clôture comptabilise les charges dans un journal



Si vous effectuez un transfert des écritures en milieu d'exercice, par exemple à une date de situation, l'OD de clôture sera comptabilisée dans un journal de type « Situation ». Un nouveau transfert remplace les écritures déjà générées.

Vous verrez la mention « Transfert déjà réalisé le JJ/MM/AAAA à la date du » apparaître en dessous du choix du journal.



Vous pouvez annuler les écritures d'OD de clôture pour supprimer les écritures passées dans la comptabilité lors du dernier transfert.



9. IMPRESSIONS

9.1 Contrôle des écarts contrats

Il peut être lancé directement depuis le module en cliquant sur **Contrôle des écarts** les éditions ruban **Résultats / Contrats** code état **CBCTR**.

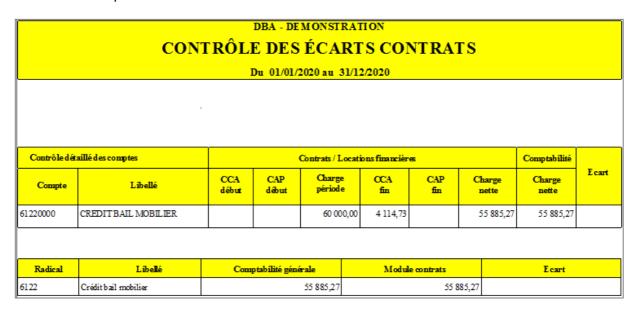


ou par



Le contrôle des écarts est divisé en deux parties :

- Contrôle par contrat des charges de la période,
- Contrôle par radical.

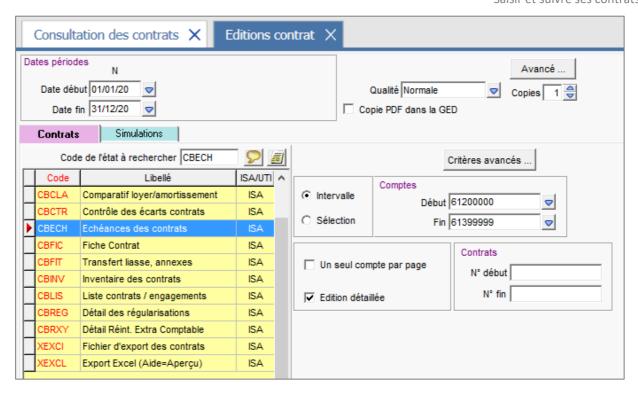


9.2 Editions des contrats

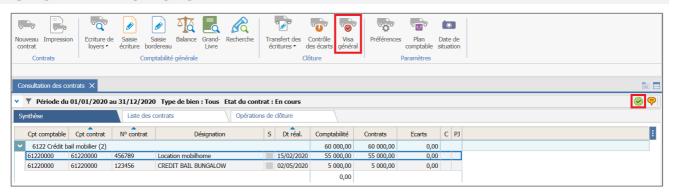
Les éditions sont accessibles par le menu Impression du ruban



Contrats.



10. VISA GENERAL DU MODULE





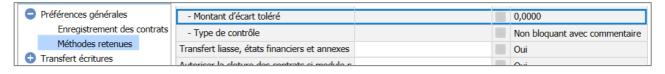
Le bouton **Visa général** est présent si le module ISAREVISE est installé. La pose du visa général permet de valider le module et bloque les modifications.

La pose du visa est conditionnée à la présence d'écart dans le contrôle des opérations de clôture.

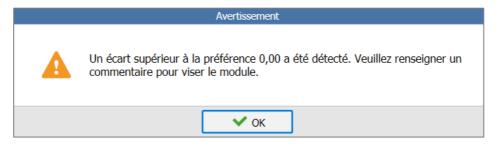
Si l'écart est supérieur à celui paramétré en préférences, un message s'affiche et la pose du visa sera possible avec commentaire obligatoire ou impossible (paramétrage préférences).

Exemple :

Paramétrage des préférences :



Pose du visa dans le dossier :



La pose du visa sera possible avec saisie obligatoire d'un commentaire.

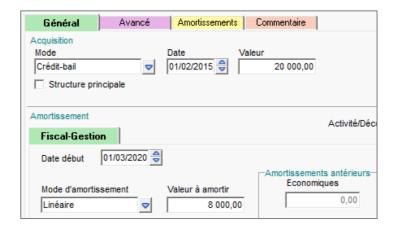
11. QUESTIONS / REPONSES

11.1 Comment saisir une immobilisation acquise suite à la levée d'option d'un crédit-bail ?

L'immobilisation est à saisir avec les caractéristiques suivantes :

- Mode d'acquisition : Crédit-bail,
- Date d'acquisition : Date de souscription du crédit-bail,
- Valeur acquisition : Valeur origine du bien,
- Date début d'amortissement : Date de levée d'option,
- Valeur à amortir : Valeur de rachat.

Exemple : Souscription le 01/02/2015 à un crédit-bail qui avait une valeur théorique de 20000 €, levée d'option le 01/03/2020 pour un montant de rachat de 8000€.



Cette méthode garantit une bonne gestion des plus-values.

Cette documentation correspond à la version 13.83. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.